

# Rennes, une ville-jardin

*Reportage de Maïlys Belliot publié dans le magazine [La Maison écologique n°118](#), avec son aimable autorisation.*

Des roses trémières poussent sur les trottoirs, des pommiers grandissent au pied des immeubles... À Rennes, des citoyens verdissent les espaces urbains depuis 20 ans.

Rue Marcel-Sembat, dans le quartier sud-gare de Rennes (Ille-et-Vilaine), la plupart des interstices entre le pied des pavillons et le trottoir ne sont plus goudronnés. Sur environ 15 cm de largeur poussent de la vigne vierge, des euphorbes, pommiers d'amour, buis, lierre grimpant... Les habitants verdissent leur rue. Une action bienfaisante pour la perméabilité des sols, l'oxygénation, le rafraîchissement, la fixation de particules fines, la biodiversité... Et pour l'enjolivement du paysage urbain.

Pour cela, les habitants ont demandé un « permis de végétaliser ». À l'Hôtel de ville, Daniel Guillotin, conseiller municipal délégué à l'écologie urbaine et à la transition énergétique, en raconte l'origine : « Il y a 20 ans, c'est parti d'une initiative d'habitants, d'associations et de la Maison de la consommation et de l'environnement pour végétaliser les rues. Ça a commencé dans le quartier sud-gare. Le particulier sollicitait la Ville, on passait une convention de mise à disposition de l'espace public, les services de voirie venaient casser le bitume, puis le particulier était libre de planter, à condition d'entretenir. » En 2009, le mouvement devient « Embellissons nos rues », puis « Jardiner ma rue ». « Depuis la dernière mandature, la demande augmente fortement », note l' élu, graphiques du bilan annuel en mains. En avril 2019, le Plan local d'urbanisme intègre officiellement le « permis de végétaliser », lancé pour la première fois à Paris quatre ans plus tôt. Rennes en totalise plus de 550.



**Jardin partagé de 150 m<sup>2</sup> créé en 2002 dans un square du quartier Villejean, à Rennes.**

**©Mailys Belliot**

**Permis de jardiner**

Ces permis concernent en réalité plus que les pieds de murs. Les pieds d'arbres deviennent cultivables, comme boulevard Oscar-Leroux, ainsi que le mobilier urbain type barrières, plots et poteaux hors signalisation, par des jardinières en suspension, par exemple. Quelques règles sont à respecter, définies dans un cahier des charges ; comme laisser 1,40 m de passage libre sur le trottoir, assurer l'arrosage, le ramassage des déchets végétaux et la taille, conduire le développement des plantes grimpantes qui ne doivent pas dépasser 15 cm de large sur 2 m de hauteur maximum. Engrais et produits phytosanitaires sont proscrits.

Rue du Bahon-Rault, l'espace végétalisé est plus conséquent. Deux hectares de verdure s'étalent parmi des commerces et

bureaux. Une femme et deux hommes assemblent un poulailler sous le regard des gallinacés qui gambadent. Autour d'eux se répartissent une spirale aromatique, une mare, une ruche kenyane, de jeunes pommiers, un « igloo » bâti avec des roues de vélo qui attend la pousse de passiflores et des bacs potagers. Poireaux, blettes, salades et roquette résistent au froid de janvier. Le tout dans un parfum de broyat de sapin. Ledit « Hangar » est une ancienne scierie, aujourd'hui local de l'association Vert le jardin. « L'idée est de jardiner ensemble et d'échanger les savoirs. Les adhérents peuvent venir quand ils veulent et repartir avec des légumes et des œufs », décrit Lisa, l'une des salariées. Tel le laboratoire d'un jardin partagé.



**Lisa est l'une des six salariées de Vert le jardin, qui organise des ateliers jardinage à la demande des habitants et accompagne l'installation de composteur urbain.**

**©Mailys Belliot**

**Partager un potager**

Du petit bac aromatique au potager, les jardins sont une autre manière de végétaliser la ville. Ils se nomment jardins familiaux, ouverts ou partagés, selon leur utilisation. Chacun est porté par un organisme qui signe avec la Ville une

convention. Les jardins familiaux sont des parcelles individuelles de 50 à 200 m<sup>2</sup> louées à l'association Les Jardins familiaux de la ville de Rennes. « La municipalité met à disposition des terrains à l'association contre une redevance et pour les citoyens, l'adhésion à l'association vaut la location, détaille Daniel Guillotin. Ils représentent 19 ha, soit 1 000 parcelles. »

Les jardins ouverts sont généralement ceux des Incroyables comestibles, un mouvement citoyen\* qui propose aux habitants de cultiver une parcelle tout en laissant la production et la cueillette libres d'accès. Une trentaine sont connus à Rennes. Parmi eux, Le Petit Quineleu, dans la rue du même nom, un jardin éphémère sur une friche en attente de construction. Dans cette même configuration, huit vergers libres, comptant 3 000 fruitiers, sont conventionnés par l'association La Nature en ville.

Les jardins partagés, quant à eux, restent aux habitants qui les produisent et en définissent les règles. L'association Vert le jardin accompagne les citoyens. « On les aide à se constituer en groupe, à bien choisir leur parcelle et à établir le règlement. Ensuite, ils peuvent se monter en association pour demander une convention de mise à disposition du terrain à la Ville, ou se rattacher à une structure existante. Ce peut être la nôtre ou une association qui n'est pas du tout axée jardin », explique Lisa. On en dénombre une centaine à Rennes. Et la demande est exponentielle.

Les jardins questionnent la place du végétal nourricier dans les villes. Ils recréent aussi du lien entre les citoyens dans un espace urbain qui tend à les désolidariser. Si l'envie de végétaliser est avant tout une cause militante, toutes les municipalités peuvent se sentir concernées. Elles y trouveront, en outre, l'avantage d'avoir moins d'espaces verts à entretenir.

*\*Initié à Rennes par l'association Jardins ou(verts).*





Le nouveau numéro du magazine La Maison Ecologique est disponible : au sommaire, un dossier sur l'habitat participatif, une enquête sur les aides financières à la rénovation, un guide pour construire un habitat nomade pas à pas...A retrouver en kiosque ou sur [le site internet de La Maison Ecologique](#).